

**SNU
ipp**

61

SNUipp (FSU)
Maison des associations
16, rue Etoupée
61000 Alençon

Tel / fax
02.33.26.80.95

Mèl : snu61@snuipp.fr

Fédération Syndicale Unitaire

Site départemental du SNUipp 61 : <http://61.snuipp.fr>

Alençon , le 29 avril 2009

Objet : commission de redoublement, traitement de la difficulté scolaire

Madame l'Inspectrice d'Académie,

Par une note de service départementale en date du 27 janvier 2009, Madame l'Inspectrice d'Académie, vous soulignez « la nécessité de développer l'ensemble des dispositifs d'aide aux élèves et de ne plus considérer le redoublement comme un moyen de traitement de la difficulté scolaire ». Pour ce faire, vous avez demandé à chaque inspectrice, inspecteur de l'Education Nationale de mettre en place une commission de redoublement par circonscription.

Cela nous interpelle à plusieurs titres. Nous souhaitons par ce courrier vous en faire part.

1) Nous nous inquiétons de cette remise en cause des compétences du conseil des maîtres dans la mesure où ces commissions de circonscription s'y substituent. Qu'elles puissent émettre un avis ne nous paraît pas incongru dans le cadre d'une politique départementale clairement affichée. Qu'elles soient décisionnelles posent un réel problème par rapport au texte du 24 août 2005.

D'autre part, nous nous étonnons de la mise en place d'une commission de répartition des classes au niveau de la circonscription de Mortagne même si pour le moment elle ne rend qu'un avis. Quelle légitimité à cette commission ?

Là aussi, le rôle du conseil des maîtres serait mis à l'index.

Les collègues voient par ces mesures leur légitimité et leur professionnalisme mis en doute.

Dans une période où l'Education Nationale est l'objet de nombreuses décisions ministérielles contestables et contestées, ces remises en cause des compétences des conseils des maîtres pourraient contribuer à aviver des tensions là où il n'y a pas lieu d'y en avoir.

2) Si une fiche départementale doit se mettre en place afin d'unifier les procédures de redoublement, nous souhaiterions que les équipes d'école y soient associées en apportant dans la mise en place de cette fiche leurs compétences particulières : les populations différentes accueillies dans les écoles, les particularités de certains territoires, les pratiques pédagogiques...doivent être intégrées dans ce document.

3) Le traitement de la difficulté scolaire est un sujet qui est au cœur des préoccupations des équipes pédagogiques. La mise en place de ces commissions ne peut pas être le seul signal que vous envoyez aux enseignants. Qu'en est-il des moyens, de la formation, du temps de concertation nécessaire pour discuter des solutions appropriées ?

4) Nous défendons l'idée qu'un des moyens les plus adaptés concernant la difficulté scolaire est la prise en charge par des collègues spécialisés. Aujourd'hui beaucoup d'enfants n'ont pas accès à ces aides et demain avec la mise en cause par la décision ministérielle de supprimer un nombre important de ceux-ci, la situation sera pire.

L'aide personnalisée, fortement contestée par la communauté éducative, a été mise en place sur décision ministérielle en ce début d'année scolaire. Or aucun bilan tant national que départemental n'en a été fait à ce jour. Sert-il ? Pour quelle(s) difficulté(s)? Avec quel(s) bénéfice(s) pour les élèves concernés ? A quel rythme ? Dans quelle organisation de la semaine scolaire ?... Comme il fait partie des recours d'aide au traitement de la difficulté et donc pourrait motiver des refus de redoublement, nous souhaiterions pour le moins qu'un bilan départemental en soit fait.

Veillez agréer, Madame l'Inspectrice d'Académie, nos respectueuses salutations.

Pour le SNUipp 61
Les co-secrétaires départementaux
Emmanuelle Hallouard, Alexandra Bojanic, Olivier Hollebecque